



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2022/3825/173 du 30 décembre 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

la société MATECO LOCATION DE NACELLES s.a., au nom et pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE, a été autorisée à exploiter une nacelle, Marque GENIE, type GS1932, n° de construction GS30D-46932 à Bertrange.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 4 janvier 2023


Commune de BERTRANGE


Youri DE SMET
Bourgmestre ff



Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 4 janvier 2023


Commune de BERTRANGE


Youri DE SMET
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire